



convocation tribunal pour divorce

Par **tite fleur**, le **27/06/2011** à **14:40**

je me suis trompée de date pour ma convocation au tribunal concernant la 1ere audience dans ma procédure de divorce, j'ai donc raté cette audience, quelles sont les conséquences pour moi ?

Par **Domil**, le **27/06/2011** à **14:43**

et votre avocat, il était présent ?
Vous n'avez eu aucune nouvelle depuis ?

Par **tite fleur**, le **27/06/2011** à **23:03**

je n'ai pas d'avocat, j'ai fait une demande d'aide juridique et attend toujours qu'on m'attribue un avocat commis d'office (j'ai encore reçu un courrier il y a 3 jours pour leur transmettre des documents supplémentaires afin de compléter mon dossier)

Par **Domil**, le **28/06/2011** à **01:40**

et vous avez averti le JAF afin de déplacer l'audience ?
Sinon, ça dépend de quelle type de divorce, si le conjoint peut obtenir un divorce pour faute. Les absents ont souvent tort. Vous avez, évidemment, téléphoné au greffe pour en savoir plus ?

Par **tite fleur**, le **29/06/2011** à **23:14**

j'ai envoyé dès le lendemain de la convocation une lettre d'excuse au JAF
le divorce se fait par consentement mutuel
mais évidemment les rapports avec mon ex conjoint sont loin d'être bons
et non je n'ai pas appelé le greffe, car je n'ai pas osé